

Projet pédagogique

Préambule

- Présentation du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Beauce (CCCB)
- Projet éducatif des PEP 28, association gestionnaire du service enfance jeunesse CCCB



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

48 communes

971 km²

25 052 habitants

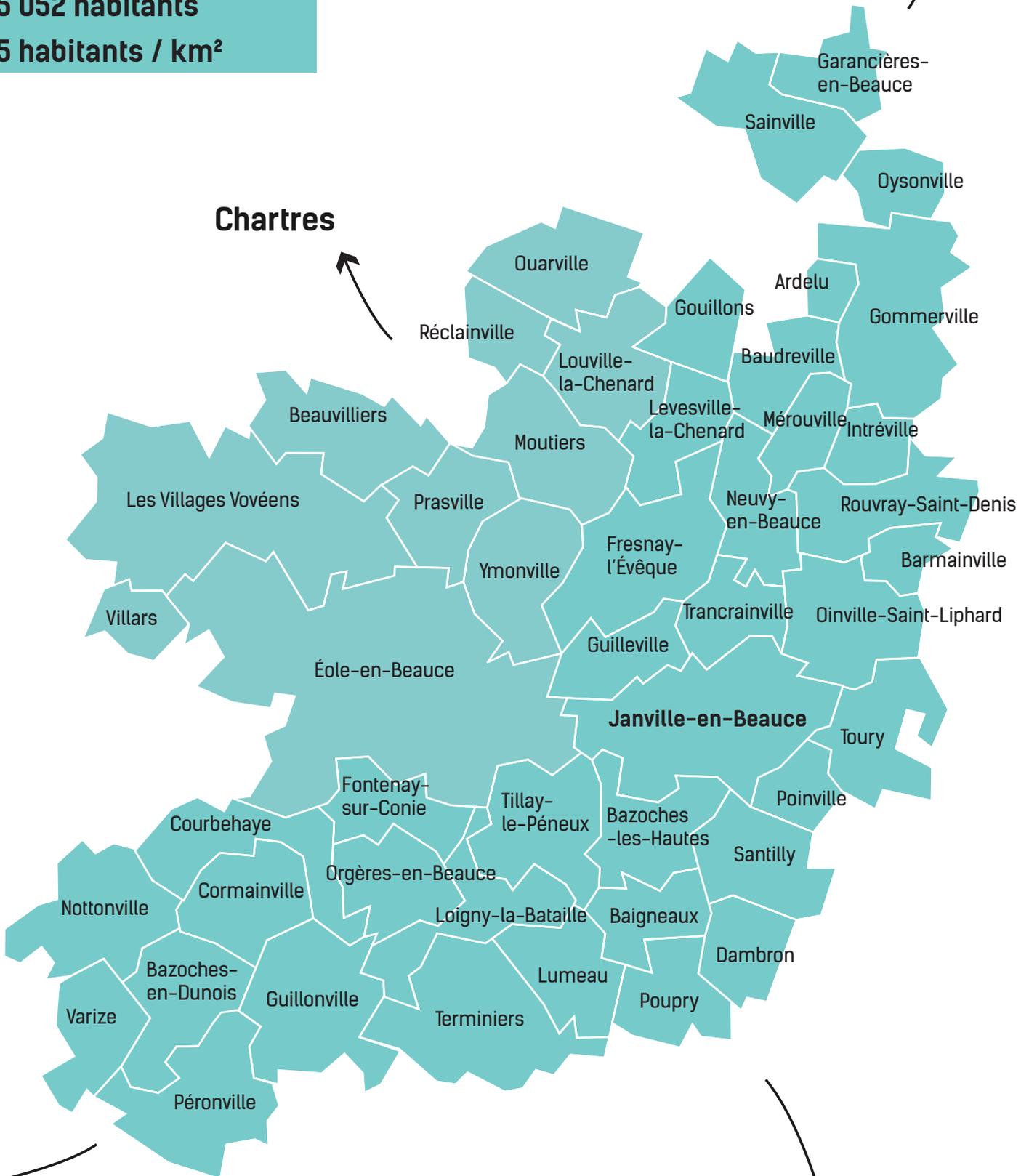
25 habitants / km²

Dourdan / Étampes

Chartres

Châteaudun

Orléans



Bienvenue en Cœur de Beauce

La Communauté de Communes Cœur de Beauce regroupe 48 communes et plus de 25 000 habitants. Sur ce territoire rural, la communauté de communes s'attache à offrir des services de proximité et de qualité à ses habitants. Elle œuvre également en faveur d'un développement économique cohérent et compatible avec un aménagement durable du territoire.

Les compétences de la communauté de communes

Les compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace : la Communauté de Communes Cœur de Beauce participe à la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et établit le Plan Local d'Urbanisme.
- Développement économique : la Communauté de Communes Cœur de Beauce aménage, entretient des zones d'activités et apporte son soutien à l'activité économique locale. Elle participe à la promotion du tourisme avec, notamment, la création d'offices de tourisme.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Les compétences optionnelles

- Rénovation et réhabilitation de l'habitat sur son territoire
- Construction et entretien d'équipements sportifs, scolaires et culturels
- Action sociale
- Assainissement : la Communauté de Communes Cœur de Beauce gère aujourd'hui l'assainissement non collectif. Elle assurera la compétence de l'assainissement collectif, au plus tard, au 1^{er} janvier 2026.
- Production d'eau potable : la Communauté de Communes Cœur de Beauce assure aujourd'hui la production d'eau potable. La distribution de l'eau potable sera une compétence de la Communauté de Communes Cœur de Beauce, au plus tard, au 1^{er} janvier 2026.

Les compétences facultatives

- Déploiement de la fibre via Eure-et-Loir numérique
- Organisation et gestion des accueils périscolaires
- Gestion des relais petite enfance, des accueils de loisirs et des espaces jeunes
- Gestion des transports scolaires (par délégation de la Région Centre-Val de Loire)
- Politique de sécurité et de prévention de la délinquance
- Création et gestion des maisons de santé pluridisciplinaires
- Création et gestion des Maisons France Services

Un projet politique pour les familles du territoire

La communauté de communes Cœur de Beauce s'est lancée en 2019 dans la mise en place d'une convention territoriale services aux familles (CTSF) pour donner suite à la sollicitation de la CAF d'Eure et Loir. Démarche stratégique partenariale, la CTSF a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire. Le précédent contrat enfance jeunesse (CEJ) qui a pris fin en 2020 est l'illustration d'une démarche d'engagement partenariale, qui se doit d'être structurée avec les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la CTSF en vigueur : 2019-2024 et de manière multithématique.

La CTSF coconstruit avec l'association PEP 28, qui a pour délégation de service public l'accueil des enfants (7 à 17 ans) sur le territoire via des structures adaptées (ALSH, Espaces jeunes) et le soutien à la parentalité et aux professionnels de la petite enfance (Relais Petite Enfance) a permis de contribuer à son élaboration en lien avec la Communauté de Communes.

Pour rappel, cette convention établie entre la CAF et la collectivité territoriale, se doit d'être engagée et de proposer une offre de travail en partenariat en répondant aux besoins des administrés de la branche famille de la CAF.

Cette CTSF est la première signée entre la CAF et la communauté de communes Cœur de Beauce. Pour ce faire, un Comité de pilotage s'est **organisé le 28 juin 2022 (COPIL)**.



Des temps éducatifs et de loisirs indispensables :

- Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement
- Les Accueils de Loisirs associés à l'École
- Les Temps d'Activités Périscolaires

Un projet éducatif fort pour répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des familles.

- Près de 200 Accueils de loisirs répartis sur toute la France
- Des réponses territoriales adaptées aux besoins

Fédération Générale des PEP

5-7 rue Georges Enesco - 94 026 CRETEIL Cedex

Tel : 01.41.78.92.60

Mail : accueil@lespep.org

www.lespep.org

**Les
pep**
La solidarité en action

Des objectifs clairs :

- Apprendre à vivre ensemble et devenir autonome.
- Participer à des projets collectifs.
- Favoriser des initiatives individuelles au sein de la vie en collectivité.
- Comprendre l'environnement pour le respecter.
- Prendre en compte les parents.
- Garantir la sécurité morale et affective des enfants.
- S'adapter aux rythmes de l'enfant.

Des accueils porteurs de valeurs :

Les PEP défendent trois grandes valeurs : **la laïcité, la solidarité et l'égalité**. Si la loi de 1905 implique la séparation des églises et de l'Etat, le principe de laïcité va bien au-delà. En effet, une dimension plus globale du principe de laïcité fait état du principe de « vivre-ensemble » et d'ouverture à l'autre. *«La laïcité fait appel à ce qu'il y a de moins manipulable chez un individu, à savoir, son intelligence et sa raison...»* Extrait du projet fédéral PEP 2012-2017. La solidarité est la condition pour « faire société ». La solidarité définit les individus comme semblables non comme identiques d'où la nécessité d'un accompagnement différencié en milieu ordinaire. L'égalité pour les PEP est un principe d'action qui part du postulat que tout individu est capable, l'autonomisation étant une condition de l'égalité.



Des accueils avec des enjeux éducatifs :

Association reconnue d'utilité publique, les PEP défendent le droit aux loisirs et s'emploient à proposer des accueils de qualité accessibles à tous. L'ensemble des accueils PEP offrent les garanties et autorisations nécessaires. L'encadrement est assuré par des équipes disponibles, qualifiées et expérimentées qui adhèrent au projet éducatif.

Des possibilités pour tous : avec près de 200 accueils de loisirs et des centaines de séjours, les PEP répondent à la demande et aux besoins de chacun : enfants, familles, collectivités territoriales.

Des activités éducatives et de loisirs adaptées aux rythmes de l'enfant : le respect du rythme de chacun, la pratique d'activités variées, la démarche de projet, la coopération, la découverte des milieux naturels, humains et culturels ainsi qu'une vie quotidienne de qualité sont les composantes indispensables d'un accueil réussi répondant aux valeurs des PEP. L'accueil de loisirs PEP est un lieu d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation auquel tous les enfants ont droit, quelles que soient leurs origines sociales, culturelles ou religieuses.

Les Projets Educatifs de Territoires ou les Projets Educatifs Locaux doivent permettre une cohérence éducative territoriale.

→ Les PEP, des actions éducatives complémentaires

Les PEP c'est aussi un projet éducatif séjours de vacances, un projet éducatif classes découvertes et un projet éducatif petite enfance. Pour les PEP l'ensemble des temps éducatifs sont complémentaires, le jeune étant au coeur de chaque projet en tant qu'acteur de son parcours de vie. Pour favoriser cette complémentarité, les PEP organisent par exemple des séjours VaSco (Vacances Scolarité) reconnus par l'Education Nationale qui permettent aux enfants et à leurs parents de préparer la rentrée scolaire dans des conditions optimales tout en bénéficiant de temps de loisirs partagés.



1- Le temps périscolaire : Accueil de Loisirs Associé à l'école (ALAE)

Le temps périscolaire, transition entre la famille et l'école, encadre les moments de classe (le matin, le midi, le soir). Il propose un temps d'accueil éducatif en animant un lieu de vie de socialisation et d'enrichissement où le respect du rythme de vie de l'enfant est prioritaire.

- **L'accueil matinal** permet aux enfants de démarrer une nouvelle journée dans la douceur et le calme, c'est un temps de transition entre le lever et le temps scolaire, entre la famille et la vie collective.
- **Le temps méridien** partie intégrante de la vie de l'enfant à l'école, est un terrain pour l'équilibre alimentaire et un facteur de détente, de relations sociales, d'autonomie et d'éducation. L'animation après les repas prend en compte les besoins spécifiques et les souhaits des enfants.
- **L'accueil du soir** à la fin d'une journée d'école, les enfants ont besoin de se restaurer, de se détendre dans de bonnes conditions. Ce temps, lien entre l'école et le retour dans la famille, est aussi un moment d'accueil qui recherche un équilibre entre la gestion collective du groupe et l'expression des besoins individuels des enfants.

LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)

Temps de transition entre les apports scolaires intenses et le retour dans la famille. Les objectifs sont déterminés en relation avec le projet d'école tout en privilégiant une approche ludique et de détente adaptée au rythme biologique de l'enfant. Les activités (artistiques, culturelles, sportives...) prennent en compte les parcours de l'enfant et intègrent les dispositifs existants (PRE, accompagnement à la scolarité, APC...).

2- Le temps extrascolaire : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Les PEP affirment que le temps extrascolaire est une des composantes essentielles de l'action éducative.

Le mercredi et les vacances scolaires : l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) se définit comme un lieu d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation, de repos, d'activités physiques, de jeux et de plaisirs.

Les activités proposées viseront l'émancipation des enfants et des jeunes tout en compensant les inégalités dans l'accès à la culture et aux loisirs en dehors de l'école ou de la famille mais en liaison avec elles.

Un projet partagé avec les jeunes, les familles et les partenaires :

Les accueils éducatifs et de loisirs PEP prennent en compte la diversité des enfants et des jeunes accueillis comme étant un facteur d'enrichissement pour tous. L'ensemble des acteurs concourt à la réussite des temps de loisirs, en lien étroit avec les usagers et les familles :

- ▶ une présentation est faite à la famille et au jeune de la structure et de l'équipe, du fonctionnement, du projet et du règlement intérieur ;
- ▶ les familles ont accès aux informations sur le déroulement des temps de loisirs (programmes d'activités, sorties et séjours courts...);
- ▶ un contact individuel est établi au quotidien ;
- ▶ l'avis des familles est recueilli régulièrement afin de contribuer à l'élaboration des bilans ;
- ▶ les équipes veillent à organiser des temps de rencontre pour valoriser les réalisations des différents publics accueillis.



Pour mieux répondre aux attentes de tous, la conception de ces temps implique la participation de partenaires : institutions, collectivités, établissements scolaires, associations, équipes d'intervenants (enseignants, animateurs, éducateurs, bénévoles...).



Des lieux à vivre :

Les accueils éducatifs et de loisirs doivent pouvoir avoir accès à toutes les ressources dont dispose le territoire (installations sportives et culturelles, espaces verts...).

Les espaces dédiés aux accueils éducatifs et de loisirs, correspondant à la capacité d'accueil, devront être aménagés et adaptés en fonction du public accueilli (exemple : coin calme, accueil des familles, mobilier fonctionnel...) et des objectifs pédagogiques poursuivis.

Vers des projets pédagogiques ambitieux :

Chaque accueil éducatif et de loisirs s'inscrit dans un environnement qu'il convient de respecter et valoriser. Les PEP favorisent l'éducation à l'environnement au travers de la gestion des déchets, de l'eau, et favorisent l'éducation au développement durable. Les temps de vie collective font partie intégrante du projet d'animation de l'équipe éducative car ils sont le socle sur lequel repose la réussite d'une journée d'accueil. A ce titre, ils sont pensés, organisés et réalisés comme de réels temps d'activités.

Aucune activité ne remplit son rôle si elle ne s'inscrit pas dans une volonté d'enrichissement de l'enfant. Les activités proposées par les enfants ou les animateurs constituent des occasions d'expression, de communication, de rencontre, d'action dans ou sur le milieu... Elles permettent l'initiative, la prise de responsabilité, et entraînent des acquisitions diverses.



Pour l'accueil des enfants/jeunes à besoins particuliers dont ceux en situation de handicap vers une continuité éducative pour tous, les PEP s'engagent à :

- Favoriser l'inclusion en milieu ordinaire des enfants et des jeunes en leur donnant les moyens d'agir, de vivre et de participer avec les autres enfants à l'ensemble des temps de vie.
- Assurer aux membres de ses équipes d'encadrement une formation ou sensibilisation spécifique, pour faciliter l'insertion psychologique et matérielle de tous les enfants.
- Informer tout futur intervenant, qu'il soit salarié, vacataire, volontaire ou bénévole, que l'organisme ou l'établissement est signataire de la charte de déontologie sur l'accueil des personnes en situation de handicap, et des obligations que cela implique.
- Prendre connaissance des informations fournies par les personnes sur leurs besoins spécifiques afin de réunir les conditions optimales.

Ce projet éducatif s'appuie sur le projet fédéral PEP « Agir pour une émancipation permettant l'accès de tous à l'ensemble de leurs droits de citoyens »



PROJET PEDAGOGIQUE

Périscolaire Ouarville



LES CONTES AUTOUR DU MONDE



Accueil périscolaire (matin/soir)

DU 02 SEPTEMBRE 2024 AU 04 JUILLET 2025

LEQUIN Lucie - Directrice

SOMMAIRE

- I. **La structure**
- II. **Capacité d'accueil**
- III. **Description des locaux**
- IV. **Présentation de l'équipe**
- V. **Organisation**
- VI. **Objectifs pédagogiques et évaluation**
- VII. **Informations diverses**
- VIII. **Rôles de chacun**

I. La structure:

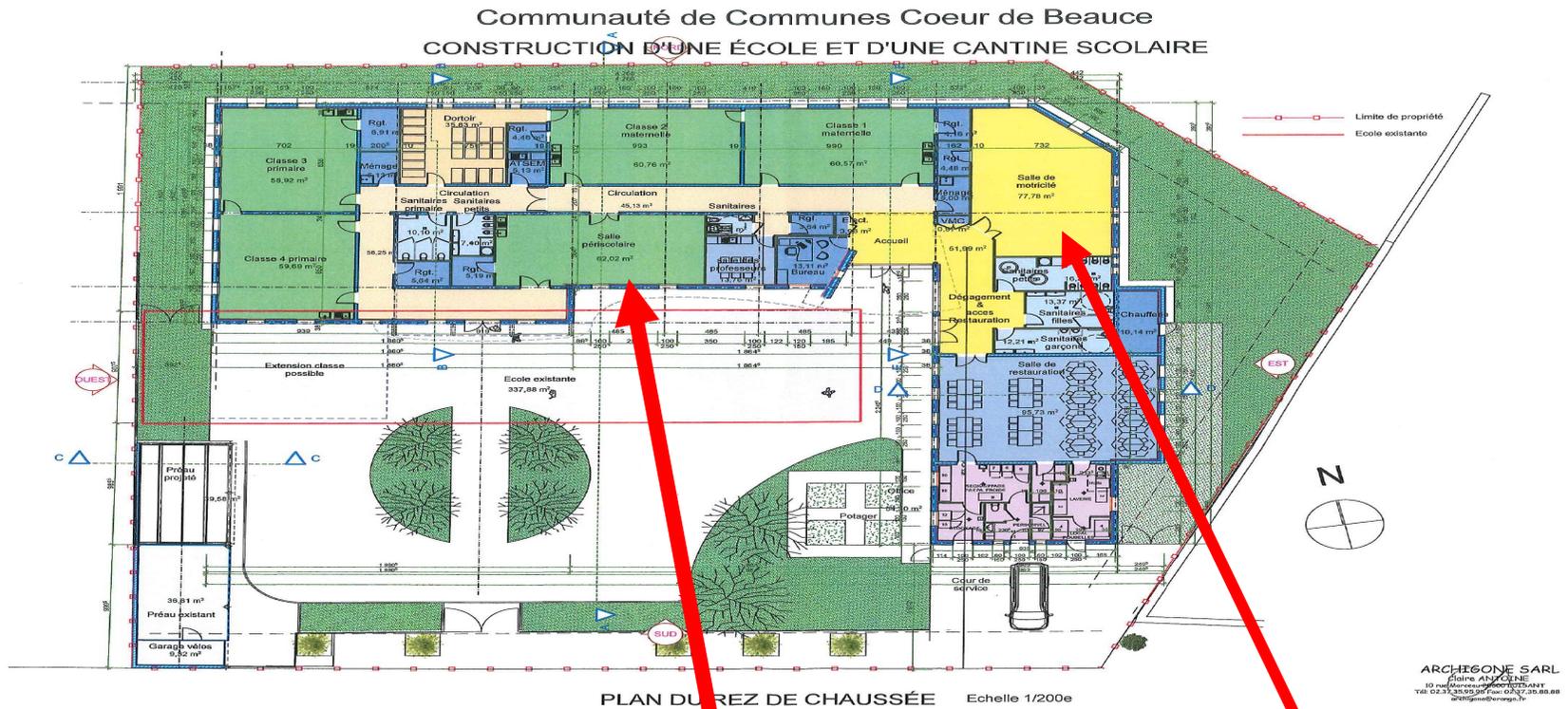
Nom de la structure	Périscolaire Ouarville
Adresse	Ecole de Ouarville 3 rue de la République 28150 OUARVILLE
Téléphone	06.31.62.79.95
Mail	perisco.ouarville@pep28.asso.fr
Horaires d'ouverture	07H00 - 08H30 16H10 – 19H00

II. Capacité d'accueil

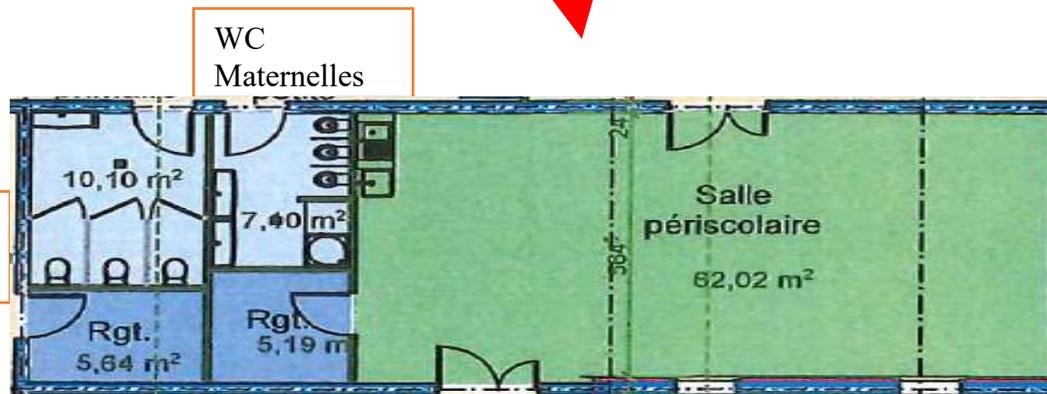
Pour l'accueil périscolaire :

Age	Nombre de 3-5 ans	Nombre de 6-11 ans	Nombre de 12-17 ans	Total
Matin (période scolaire)	15	15		30
Soir (période scolaire)	15	15		30

III. Description des locaux



WC
Elémentaires



IV. Présentation de l'équipe

NOM	Prénom	Qualification (Diplôme obtenu)	Fonction (Directeur, Animateur, Personnel de service, Chauffeur...)	Statut (CDI, CDD, CEE, Stagiaire, Intervenant, au pair, Mise à disposition)	Périodes	Groupe d'âge attribué	Services	Durée hebdomadaire de travail
LEQUIN	Lucie	BAFA BAFD	DIRECTRICE	CDD	Du 01/09/2024 Au 05/07/2025	3/11 ans	Matin et soir	35h03 Annualisées
FAID	Hanane	BAFA	ANIMATRICE	CDI	Du 01/09/2024 Au 05/07/2025	3/11 ans	Matin et soir	34h72 Annualisées
LINANT	Gwendoline	BAFA	ANIMATRICE	CDI	Du 01/09/2024 Au 05/07/2025	3/11 ans	Soir	28h98 Annualisées (en congé maternité)
PICCOLETTI	Sandrine	Non diplômée	ANIMATRICE	CDD	01/09/2024 Au 05/07/2025	3/11 ans	Soir	

V. Organisation

L'équipe s'engage :

Activités

- Être disponible, dynamique
- Aménager l'espace
- Réagir aux besoins, être inventif
- Mobiliser l'ensemble des ressources

Réunions de préparation :

- Elles ont lieu le jeudi après -midi une fois par période scolaire. Après un retour sur la période précédente, de ce qui a fonctionné ou non, nous échangeons sur les préparations d'activités des semaines à venir. Les plannings en rapport avec le projet pédagogique sont élaborés en équipe.

L'appel :

- A l'arrivée des enfants sur l'accueil périscolaire ils sont enregistrés à l'aide un rond sur une croix sur le listing du mois matin et soir.

Sortie :

- Pour toute sortie, prévenir la DDCSPP,
- L'itinéraire affiché au bureau,
- Les fiches sanitaires,
- La trousse de secours et les numéros de téléphone,
- Le goûter, et de l'eau en quantité suffisante,
- Rappeler aux familles : Une casquette, la crème solaire, un blouson.

Hygiène :

- L'équipe s'engage à systématiser des temps d'hygiène corporelle (lavage des mains).

Accueil des familles :

- Chaque membre de l'équipe se présente aux familles et se rends disponible pour échanger avec elles en fonctions des disponibilités de chacun.

Les points importants de la journée pour les 3/11 ans

Accueil du matin :

De 7h00 à 8h20, les enfants sont accueillis sur un temps échelonné. C'est moment d'adaptation entre le réveil en milieu familial et la vie scolaire. L'équipe doit se rendre disponible pour accompagner les enfants dans le jeu, le réveil et l'écoute des besoins.

Cela permet de :

- Se détendre
- Être en confiance
- Limiter l'angoisse
- Faciliter la séparation

Le goûter :

Il est acheté par le directeur. C'est un temps convivial qui permet de recueillir les envies des enfants. Il est abordé les activités à venir, le comportement du groupe et la relation avec les animateurs.

L'accueil du soir :

De même, que pour l'accueil du matin, ce temps doit être individualisé. Un animateur se met donc à l'entrée de la salle et va à la rencontre de chaque famille. Ce temps permet de discuter de la journée, de transmettre des informations mais surtout de nouer une relation de confiance et d'échanges.

L'infirmierie :

Il y a une trousse à pharmacie qui se situe dans l'armoire du centre.

Sur le cahier d'infirmierie, il faut obligatoirement noter les soins et les informations sanitaires (à noter à chaque soin réalisé sans oublier l'heure à laquelle le soin a été administré). Les soins se font au bureau et en présence du directeur. (Vérifier les recommandations particulières avant chaque soin sur la fiche sanitaire). Rappel : en aucun cas, les animateurs et le directeur ne peuvent donner de médicaments à un enfant sauf pour les cas de PAI où un protocole a été établi par le médecin scolaire.

Les activités :

Un planning des activités est prévu pour une période de vacances à vacances. Elles sont proposées aux groupes en fonction des choix des enfants ainsi que de la disponibilité et préparation des animateurs référent de celle-ci. Les activités sont discutées et programmées en équipe. Elles doivent être préparées et adaptées au contexte (nombre d'enfants, âge des enfants, matériel, départs échelonnés).

Dans ce planning on retrouvera différentes activités : expressions, scientifiques et techniques, sportives, manuelles ou culturelles. La pédagogie exercée dépend de l'âge des enfants, du type d'activité et du moment choisi dans la journée (activité d'apprentissage, de découverte, de réalisation de l'individu...

Le choix des projets d'animation se fera selon la période, les moyens à disposition et les envies des enfants.

Aménagement accueil périscolaire :

La salle d'accueil périscolaire est composée de deux grandes tables de six personnes chacune ainsi que de petites tables individuelles modulables. Ces tables servent au goûter mais aussi pour les activités. Il y a quatre grandes armoires qui servent au rangement :

- Une pour les jeux de société,
- Une pour les jeux de construction et circuits,
- Une pour le goûter et les verres (où se situe également le coffre),
- Et une dernière pour l'administratif.

Un frigo est mis à disposition pour y ranger les produits frais et les laitages (les fruits, les yaourts ou le fromage).

Les espaces dans la salle principale ont été pensées en fonction des activités et des temps de jeux autonomes autour de pôles thématiques.

La régie sert au rangement du matériel pédagogique et de récupération pour les activités.

Aménagement salle de motricité :

La salle de motricité est une salle annexe qui est aménagée selon les besoins de l'école qui en est la principale utilisatrice.

Lorsque nous l'utilisons pour des temps de jeux et/ou d'activités d'expression, nous apportons notre matériel.

PERISCOLAIRE MATIN (lundi / mardi / jeudi / vendredi)	ACTIVITES
7h00 - 8h15	<p>Tous les matins, les enfants arrivent de manière échelonnée, chaque animateur veillera à ne pas les brusquer en les laissant se réveiller doucement. Chaque adulte proposera un jeu ou une activité en fonction de leur besoin (type calme). Les enfants pourront également jouer sur les pôles de jeux autonomes.</p> <p>Pour les maternels, des espaces spécifiques sont identifiables visuellement par les enfants : coin poupées, coin voitures et un espace lecture et cocooning autour de banquettes, des livres adaptés à leur âge.</p> <p>Un système de badges de pôles est mis en place afin de répartir les enfants plus facilement et de faciliter le rangement ainsi que les turn-over des jeux.</p>
8h05 - 8h15	<p>Chaque enfant range le matériel et les jouets qu'il aura utilisés. Après cela il se range pour se rendre ne classe.</p>
8h15-8h30	<p>Les enfants de maternelles sont accompagnés à leurs classes avec un animateur qui se charge d'assurer la transmission avec les maitresses, le passage aux toilettes et le rangement de leurs affaires personnelles.</p> <p>Les enfants du CP jusqu'au CM2 se rangent à 8h15 et sont accompagnés d'un animateur dans la cour pour rejoindre leurs camarades avant de rejoindre leurs classes respectives. L'animateur retourne dans la salle d'accueil pour aider son collègue à la désinfection du matériel et des jouets si nécessaire.</p>

PERISCOLAIRE SOIR	ACTIVITES
<p>16h20- 16h30</p>	<p>Les enfants sont accompagnés aux entrées de l'accueil de loisirs (salle principale) par les maitresses. Ils sont accueillis par les animateurs qui s'assurent du rangement de leurs affaires, du passage aux sanitaires ainsi que d'un accueil bienveillant pour tous.</p> <p>Les enfants inscrits à l'étude sont pris en charge par la maîtresse qui l'anime. Le goûter aura été déposé avant dans la classe. Ils sont pris en charge de 16h30 à 17h30. A 17h30 les enfants sont raccompagnés auprès des animateurs par la maîtresse.</p>
<p>16 h30 – 17h</p>	<p><u>Installation pour le goûter :</u> - Le goûter est sorti et préparé à l'avance par les animateurs. Un animateur inscrit dans le cahier de gouter les informations nécessaires à la traçabilité.</p> <p>En fonction des effectifs : si un grand nombre d'enfants est accueilli (au-delà de 24) un double service est mis en place. Un premier groupe (maternelles + CP) s'installe pour la prise du goûter pendant qu'un second groupe (du CE1 au CM2) va en salle de motricité pour un atelier. Puis les deux groupes échangent leurs places. Dans cette configuration ; deux animateurs accompagnent les enfants en salle de motricité et un animateur reste en salle principale. Ils assurent la communication entre tous les membres de l'équipe grâce à des talky walkies.</p>
<p>17h - 17h10</p>	<p><u>Rangement :</u> Ils participent tous, à tour de rôle, aux tâches quotidiennes : lavage des verres, des tables, rangements des verres, balayage. Nous avons mis en place un passage obligatoire aux toilettes pour tous après le gouter accompagné d'un animateur pour éviter les allées et venues des enfants dans le couloir pour ne pas perturber le personnel d'entretien. Ceux qui ne participent pas aux tâches, sont rassemblés en zone de lecture. Le ou les animateurs propose un temps d'expression et de dialogue accompagné avant de donner les éléments des ateliers à venir. Nous aimons connaître l'humeur des enfants, nous profitons également de cet instant pour échanger sur leur état d'esprit avant d'enchaîner sur la suite.</p>
<p>17h10 – 19h00</p>	<p>Chaque animateur propose une activité adaptée à l'âge des enfants : soit manuelle, d'expression ou sportive si le temps le permet. Chaque activité doit être pensée et répondre aux objectifs pédagogiques fixés en équipe. Les enfants ont le choix de ne pas faire les activités. Dans ce cas, les animateurs seront vigilants à ce qu'ils jouent tranquillement sans perturber les autres. Ils pourront se greffer aux activités à tout moment s'ils le souhaitent. Toutes activités commencées seront terminées au cours du mois.</p>

Pour les maternelles, des espaces spécifiques sont identifiables visuellement par les enfants : coin poupées, coin voitures et un espace lecture autour de banquettes, des livres adaptés à leur âge.

Un système de badges de pôles est mis en place afin de répartir les enfants plus facilement et de faciliter le rangement ainsi que les turn-over des jeux.

Afin de désengorger la salle après le goûter (les jours où il y a beaucoup plus d'enfants), un groupe d'enfants, peut se détacher du groupe avec un animateur dans la grande salle de motricité de l'école tous les soirs de **17h15 à 18h** pour faire un peu de yoga, des jeux de coopération mais aussi écouter une histoire. Il est important de tenir compte de la fatigue des enfants après une journée de classe.

Le départ des enfants se fait de manière échelonnée. Les animateurs sont vigilants à l'accueil des familles ainsi qu'au départ des enfants (accompagnement, transmission, échange d'informations).

VI. Objectifs pédagogiques et évaluation

Maternelles et élémentaires :

Diagnostic :

- L'accueil de loisirs périscolaire se situe au sein de l'école. Il est identifié en tant que tel par les équipes scolaires et les familles. Cependant un travail de coéducation et de partenariat permettra de faciliter la passerelle entre le foyer et le milieu scolaire pour les enfants et leurs familles.
- Le temps d'accueil périscolaire est un temps propice à l'écoute des enfants, à l'apprentissage des valeurs du vivre ensemble et du collectif et à la découverte du bien-être et du bien vivre.
- Le temps de loisirs n'est pas un temps scolaire, il doit rester un moment ludique.
- Augmentation significative du nombre d'enfants inscrits au forfait pour l'accueil du soir et du matin. Nombre d'enfants inscrits en occasionnels stable (En septembre).
- On peut observer une disparité entre un plus grand nombre d'enfants en élémentaire comparé aux enfants d'âge maternelle. Cependant une répartition équitable entre les sexes et les milieux socioculturelle est à observer.
- Le village de Ouarville dispose de structures publiques diverses : mairie, bibliothèque, city stade, terrain de foot, terrain de tennis, le moulin de Ouarville, église classée.

PROBLEMATIQUE

Comment faire du temps d'accueil périscolaire, un moment qui respecte les besoins des enfants au mieux ainsi qu'un moment ludique et de découverte ?

OBJECTIF(S) GENERAL (AUX)	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTION OU PROJET D'ANIMATION (Thématique)	EVALUATION	
<i>(A quoi je veux parvenir ?)</i>	<i>(En faisant quoi ? (verbes d'action)</i>	<i>(Cela se concrétise par)</i>	Indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs <i>(Qu'est-ce que j'observe pour savoir si l'objectif a abouti ?)</i>	Outils <i>(Comment je l'observe ?)</i>
Travailler les liens de Coéducation	<ul style="list-style-type: none"> - Rapprocher le projet pédagogique du projet d'école - Développer des outils et des temps de communications avec les familles - Valoriser les échanges de compétences et de savoirs entre les enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser la même base thématique entre l'école et l'accueil = Le conte - Mise en avant d'espaces d'affichages de communication visuelle pour les familles et les enfants - Instauration d'un temps convivial avec les familles (1 par période) sous différentes formes = café rencontre, temps de jeux, représentation des enfants, exposition. - Alimentation d'un groupe Facebook avec les infos portant sur l'accueil de loisirs mais aussi de l'école - Proposer aux enfants des temps de présentations au collectif sur des sujets qui les intéressent ou correspondants aux sujets abordés par l'équipe - Favoriser les temps d'accompagnement et d'aide entre enfants au cours des ateliers ou des temps de vie collectifs 	<p>Les enfants se sont-ils intéressés au thème ?</p> <p>Les enfants ont-ils fait le lien entre le temps scolaire et le temps périscolaire ?</p> <p>Les équipes éducatives scolaires et périscolaires travaillent-elles ensemble ?</p> <p>Combien de familles participent-elles aux temps conviviaux ?</p> <p>L'accueil de loisirs a-t-il joué son rôle passerelle entre la vie familiale et la vie scolaire ?</p> <p>Les enfants ont-ils suent identifier et exprimer leurs envies, leurs besoins et leurs sentiments ?</p> <p>Le groupe d'enfant a-t-il appris à vivre ensemble et collectivement ? Chacun a-t-il trouvé sa place ?</p> <p>Combien d'enfants s'intéressent à des cultures différentes de la leur ?</p> <p>Les enfants arrivent-ils à identifier et faire la différence entre les différentes régions travaillées ?</p>	<p>Temps d'échanges avec les enfants</p> <p>Réception de la boîte à idée</p> <p>Cartes d'humeurs</p> <p>Groupe facebook pour le suivi d'actualité</p> <p>Bilan quotidien avec les enfants</p> <p>Réunion d'équipe éducative avec les animateurs et le corps enseignant</p> <p>Enquête de satisfaction famille</p> <p>Mailing pour les informations familles</p>
Accompagner les enfants dans la découverte de soi et de son bien-être	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des temps et outils d'écoute des enfants afin de mieux les connaître collectivement et individuellement - Rendre les enfants acteurs de leur bien être en leur faisant découvrir des outils et techniques = relaxation, communication, alimentation - Faciliter l'expression des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de cartes d'humeurs et d'une boîte à idée pour les enfants - Profiter du temps de rassemblement des enfants après le goûter pour aider les enfants à identifier et parler ouvertement de leurs sentiments avec l'aide d'un espace visuel dédié aux sentiments - Proposer des ateliers d'expression = activités d'expressions orales et gestuelles, jeux de rôles, chants, dessins, lectures - Initier les enfants à différents types de relaxations = yoga, sophrologie, activités zen, auto massages, méditation de pleine conscience - Aider les enfants à prendre conscience de l'importance de l'alimentation dans leur bien-être au cours du goûter et du petit déjeuner (équilibre, apports nutritionnels, plaisirs) 		

<p>Valoriser les temps de découvertes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Différencier le temps périscolaire du milieu scolaire en incorporant la notion de voyage et de découvertes culturelles au thème du conte - Utiliser les 5 sens pour permettre aux enfants de découvrir différentes cultures et modes de vies 	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier une « visite » de région du monde par période = les Amériques, l'Europe du nord et la Russie, la méditerranée, l'Asie, l'Afrique. - Proposer des temps propices à la découverte = alimentation, musique, lectures et culture, vidéoprotection, décoration du centre, sports - Identifier visuellement dans le centre les régions travaillées grâce à une décoration adaptée 	<p>Combien d'enfants sont capable de réexpliquer ce qu'ils ont vu tout au long de l'année ?</p> <p>Combien d'enfants ont aimé les activités effectuées tout au long de l'année ?</p> <p>Combien d'enfants se sont épanouis tout au long de l'année ?</p>	
---	---	---	--	--

VII. Informations diverses pour les 03/11 ans

Les relations avec les enfants et les familles :

L'accueil de loisirs prend en compte la diversité des enfants accueillis comme étant un facteur d'enrichissement du groupe. Celui-ci est organisé de manière à favoriser l'épanouissement de chacun et à lui permettre de prendre toute sa place dans la dynamique du collectif.

L'accueil respecte la convention des droits de l'enfant. L'équipe veille ainsi à ce que l'enfant :

- Ait toutes possibilités de se livrer à des jeux et des activités récréatives orientées à des fins éducatives (article 31),
- Ait droit à la liberté d'expression (article 13 et 15)
- Soit protégé contre toute forme de violence, brutalité ou de négligence (article 19)

Les relations entre l'équipe d'encadrement et les familles sont indispensables. Dans notre philosophie associative, nous favorisons l'implication des familles dans la vie des structures et que nous considérons toujours les parents comme les premiers éducateurs de l'enfant.

La sécurité :

Les dispositions réglementaires en vue d'assurer la sécurité en accueil collectif de mineurs sont scrupuleusement respectées. L'équipe d'encadrement se réfère aux dispositions générales et particulières en vigueur, en consultant notamment les instructions départementales de la DDCSPP. Elle prend soin de donner les consignes de sécurité spécifiques avant chaque activité et d'avoir toujours à portée une trousse de secours et un moyen de communication fiable.

Mais, si la connaissance et le respect de règles administratives et de bon sens sont nécessaires, cela ne suffit pas pour créer un véritable climat de sécurité dans toutes ses composantes, notamment morale et affective. L'instauration de règles de vie adaptées et de relations interpersonnelles de qualité concourt au développement de la confiance en soi et dans les autres, donc à la création chez chacun du sentiment de sécurité.

L'obligation de surveillance :

En vertu du contrat conclu avec les parents, les accueils collectifs de mineurs ont une obligation de sécurité à l'égard des mineurs. Cette obligation se caractérise notamment sous la forme d'une obligation de surveillance qui est mise à la charge des salariés de l'ACM. En ce qui concerne la surveillance des enfants de moins de 10 ans, même s'il n'existe aucune loi, elle doit être **constante, vigilante et active**. Par surveillance constante, il faut comprendre que les enfants de moins de 10 ans ne peuvent être laissés seuls sans la présence d'un adulte. Par surveillance vigilante et active, il faut comprendre que la surveillance des animateurs ne peut se borner à être passive. En effet même à proximité des enfants, les animateurs ont l'obligation d'être en mesure d'intervenir pour faire cesser des actes d'indiscipline qui peuvent être dangereux.

D'après la jurisprudence, il faut distinguer l'obligation de surveillance selon la personnalité et l'état physique de l'enfant et/ou du jeune. Les tribunaux imposent une surveillance accrue lorsqu'il s'agit « d'enfants difficiles » ou « en situation de handicaps physiques ou psychologiques ». Il est nécessaire de renforcer l'obligation de surveillance en présence d'enfants ou de jeunes « turbulents ou difficiles ». Concernant la surveillance d'enfants ou de jeunes en situation de handicap physique ou psychologique, celle-ci doit être accrue et prendre en compte la nature du handicap de l'enfant. Il est nécessaire d'adapter les activités au handicap et au caractère de l'enfant, afin de supprimer les dangers potentiels.

L'accueil :

Le lieu d'accueil est le même pour toutes les tranches d'âge pour faciliter l'accueil des parents par l'équipe. L'équipe s'attache à faciliter l'arrivée des enfants et de leurs familles.

Il permet de développer des échanges, des relations, des informations avec chaque famille. L'accueil favorise l'autonomie (identifications des espaces).

L'équipe reste attentive à la réaction des enfants lors du départ des parents et les rassure. À cela elle explique aux enfants la journée et accompagne l'enfant.

L'accueil d'enfant en situation d'handicap :

la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ».

L'enfant en situation de handicap a donc toute sa place à l'Accueil de Loisirs. Un projet d'accueil, en amont de sa venue, sera mis en place afin de rencontrer la famille et d'échanger sur les différentes étapes de l'accueil. Ses besoins spécifiques et les aménagements de fonctionnement éventuellement nécessaires seront identifiés en amont pour permettre le meilleur accueil possible.

Le goûter :

Un goûter est proposé aux enfants vers 16h30. Il constitue un temps fort de la journée. Si sa principale fonction est de satisfaire des besoins physiologiques, il favorise également l'échange et la convivialité. C'est un moment d'éducation à la vie en société et de bilan de la journée.

Santé :

Chaque enfant devra être en possession d'une fiche sanitaire indiquant ses éventuels problèmes de santé, conduite à tenir en cas d'allergie, etc.

L'enfant ou jeune devra satisfaire aux obligations sanitaires en cours en termes de vaccinations.

PAI : en cas d'allergie alimentaire, de régime médical spécifique ou de difficultés de santé, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place. Avant toute inscription, le Directeur recevra la famille de l'enfant pour un entretien de mise en place du PAI.

Administration de médicaments

Conformément à la réglementation en vigueur, seuls les médecins, chirurgiens-dentistes, sage-femmes et infirmiers ont la possibilité d'administrer des médicaments. Ceux-ci ne pourront donc pas être administrés à l'Accueil de Loisirs et périscolaire (même si la famille fournit une ordonnance et / ou une autorisation parentale). Si l'enfant a un traitement qui ne peut être prescrit matin et soir, et que la famille n'a pas la possibilité de venir administrer les médicaments elle-même à l'enfant lors de la journée, il incombe à la famille d'indiquer par écrit à l'équipe le nom de la personne qu'elle mandate pour administrer le traitement l'enfant ; sous sa responsabilité, elle peut solliciter :

- soit une personne de son entourage venant à la structure administrer les médicaments à l'enfant,
- soit les services d'une infirmière libérale à ses frais.

Le traitement doit **obligatoirement être commencé à la maison** pour des raisons de sécurité (*risque d'allergie...*).

Conduite à tenir en cours de journée

Si l'enfant déclare une **maladie « bénigne » et/ou de la fièvre bien tolérée** au cours de la journée, les parents sont informés par téléphone et l'équipe assure les soins de confort (*lavage de nez, mouchage, ...*). A leur convenance, les parents de l'enfant pourront venir lui administrer du paracétamol.

Si, au cours de la journée, l'enfant déclare une **maladie « bénigne » et/ou de la fièvre mal tolérée**, les parents seront informés par téléphone et devront venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais, afin qu'il soit gardé dans un univers compatible à son état de santé et consulter un médecin si besoin (*consultation nécessaire pour les enfants en bas âge*). Les parents devront informer la direction du diagnostic établi par le médecin.

Si l'enfant est atteint **d'une maladie contagieuse soumise à éviction**, ou un membre de sa famille, l'information doit en être faite à la direction, afin de prendre les dispositions sanitaires nécessaires. L'enfant atteint pourra ne pas être accepté.

Si l'enfant est atteint **d'une maladie « à évolution rapide »** ou est **victime d'un accident** au cours de la journée, les mesures d'urgence seront prises (*contact avec le médecin traitant de la famille ou appel du SAMU, application du PAI ...*) et les parents seront informés dans les plus brefs délais par téléphone.

Les partenaires :

Les intervenants extérieurs éventuels prennent connaissance du présent document et en tiennent rigueur lors de leur présence au sein de l'accueil de mineurs.

VIII. Rôle de chacun

Le directeur

IL·ELLE EST GARANT DU BON FONCTIONNEMENT DU CENTRE EN CONFORMITE AVEC LA REGLEMENTATION

IL·ELLE ANIME L'EQUIPE ET CONTRIBUE À SA PROGRESSION AINSI QU'À SA FORMATION

IL·ELLE EST PRESENT DANS L'EQUIPE ET AVEC LES JEUNES

IL·ELLE EST DISPONIBLE, À L'ECOUTE ET PRESENT



IL·ELLE EFFECTUE LES TÂCHES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

IL·ELLE ASSURE LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES, L'ORGANISATEUR, ET LES PRESTATAIRES DE SERVICE EXTERIEUR

IL·ELLE GERE L'EQUIPE D'ANIMATION

IL·ELLE A UN POUVOIR DE DECISION

IL·ELLE FACILITE LE TRAVAIL DES ANIMATEURS ET LES COORDONNE

L'animateur

IL·ELLE REND COMPTE AU DIRECTEUR DE TOUT CE QU'IL JUGE UTILE ET IMPORTANT CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT, LES ENFANTS

IL·ELLE SAIT REPENDRE AUX DEMANDES DES FAMILLES

IL·ELLE PREND DES INITIATIVES

IL·ELLE EST FORCE DE PROPOSITIONS

IL·ELLE PARTICIPE AUX TÂCHES QUOTIDIENNES ET COLLECTIVES

IL/ELLE PREND SOIN DU MATERIEL PEDAGOGIQUE, DES JEUX, DES LIVRES, DES BÂTIMENTS, DU MATERIEL

IL·ELLE PARTICIPE AUX REUNIONS, A L'ELABORATION DU PROJET PEDAGOGIQUE, À LA VIE DE L'EQUIPE ET À SA DYNAMIQUE

IL·ELLE PROPOSE ET ELABORE DES PROJETS D'ANIMATION

IL·ELLE EST PRESENT, A L'ECOUTE ET DISPONIBLE

IL·ELLE EST GARANT DE LA SECURITE AFFECTIVE ET PHYSIQUE DES ENFANTS

IL·ELLE SAIT SE REMETTRE EN QUESTION

IL·ELLE RESPECTE SES COLLEGUES



TOUT CECI DANS LES REGLES DE SECURITE PREVUES PAR LA LEGISLATION

L'assistant sanitaire

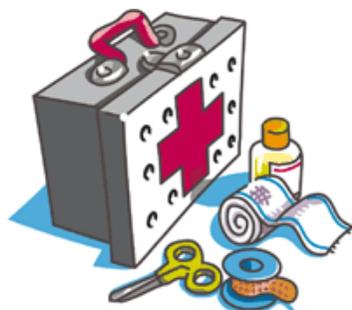
IL·ELLE VERIFIE LES
TROUSSES A
PHARMACIE

IL·ELLE TIENT ET
SUIT LE
REGISTRE DES
SOINS

IL·ELLE VERIFIE LES
RECOMMANDATIONS
PARTICULIERES AVANT
CHAQUE SOIN SUR LA
FICHE SANITAIRE

IL·ELLE INFORME
L'EQUIPE SUR LES
EVENTUELLES
ALLERGIES

IL·ELLE IDENTIFIE CHAQUE
MINEUR QUI DOIT SUIVRE
UN TRAITEMENT SUR
L'ACCUEIL ET S'ASSURE DU
BON DEROULEMENT DE
CELUI-CI



IL·ELLE VERIFIE CHAQUE
FICHE SANITAIRE ET LISTE
LES ENFANTS AYANT DES
CONTRE-INDICATIONS
MEDICALES, ALLERGIES

IL·ELLE SE LAVE LES
MAINS ET PREND DES
GANTS AVANT CHAQUE
SOIN

IL·ELLE S'ASSURE QUE LES
MEDICAMENTS SONT
CONSERVES DANS UN
CONTENANT FERME A CLEF